

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-06-95
Séance du 26 juin 2024

Objet : Vote du Budget Supplémentaire du budget principal

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
25	7	1

VOTE Majorité	Contre : 4
	Abstention : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 juin 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Michel **SELLENS**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christian **BAUME** procuration à M.GRAZIANO-BAYLE, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M.FOND-THURIAL, Mourad **ABADLI** procuration à M.CEGIELSKI, Sylvain **HILLE** procuration à A.OUATIZERGA, Marilyne **FOURNIER** procuration à C.MUCCIO, Claude **ROUX** procuration à J-Y CHAPELET, Pascale **BORDES** procuration à B.NASS

Conseillers municipaux absents : Catherine **HERBET**

Secrétaire de séance : Christine **MUCCIO**

Objet : Vote du Budget Supplémentaire du budget principal

Le présent Budget Supplémentaire du Budget Principal comprend :

✓ **La reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser (RAR)**

Conformément à l'affectation des résultats délibérée précédemment, il est proposé d'inscrire au BS :

- En dépenses d'investissement, la somme de 3 740 943,82 € correspondant au cumul du solde d'exécution de la section d'investissement reporté (nature 001) et de l'apurement du 1069 ;
- Les restes à réaliser :
 - En dépenses d'investissement à hauteur de 4 242 007,06 € correspondant aux études et travaux de réhabilitation et/ou de construction de différents bâtiments, principalement La Pyramide, la salle polyvalente Saint-Exupéry, des travaux sur les réseaux (voirie et électrique) ; l'achat de divers mobiliers et matériels et le versement de subventions d'investissement dans le cadre de l'action OPAH-RU.
 - En recettes d'investissement à hauteur de 6 537 539,83 € correspondant à des subventions de l'Etat, de la Région, du Département et des Préfectures de région et du Gard, ainsi que 2,1 M€ d'emprunts.
- En recettes de fonctionnement, la somme de 1 848 917,56 € correspondant au résultat de fonctionnement reporté (nature 002) ;
- **Des modifications par rapport aux prévisions du BP 2024**

La section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont proposées pour un total de 2 448 917,56 €. Elles évoluent particulièrement sur les chapitres suivants :

- Chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 1 848 917,56 €,
- Chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » : suppression d'une recette inscrite à tort en double au Budget primitif 2024 : -50 000 €,
- Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : +650 000 € relatifs à la régularisation des écritures de rattachement émises lors du transfert de la compétence Eau et Assainissement à l'agglomération (montant identique en recettes).

Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour un total de 2 448 917,56 €. Elles évoluent particulièrement sur les chapitres suivants :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : + 430 702 €.
Cela concerne principalement l'ajout de crédits pour permettre :
 - Le paiement de la prime d'assurance Dommage Aux Biens à hauteur de : + 136 543 €
 - Un complément au programme des festivités d'été : +70 000 €
 - Les dépenses en lien avec les manifestations sportives : +51 410 €
 - L'intervention en faveur des chantiers éducatifs au titre des années 2023 et 2024 : +40 000 €
 - Location véhicule pour la DTPP : +16 800 €
 - La location et l'entretien des bennes à cartons : +20 000 €
 - L'entretien supplémentaires des espaces verts : +15 000 €
 - Contrat de vidéo protection pour : 14 356 €
 - Nettoyage du rond-point de l'Europe suite aux manifestations des agriculteurs : +8 889 €
 - Diverses dépenses pour équilibrer le budget de fonctionnement pour un montant total de 57 704 €
- Chapitre 012 « Charges de personnel et assimilés » : + 620 615,56 €.
Cela concerne principalement l'ajout de crédits pour permettre :
 - Le financement des différentes mesures sociales prises (prime inflation, revalorisation et harmonisation du RIFSEEP, participation à la complémentaire santé, une provision pour la mise en œuvre de l'indemnité de mobilité, etc...),
 - Le financement du solde 2023 et un abondement des crédits prévus pour 2024 pour les agents mutualisés avec la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.
- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : + 772 600 €
Ce poste intègre principalement :
 - La régularisation des écritures de rattachements des charges et produits émises en 2019 lors du transfert de la compétence Eau et Assainissement à l'agglomération à hauteur de 650 000 € (montant identique en recettes).

- Subvention supplémentaire au CCAS pour le financement de l'harmonisation du RIFSEEP et du versement de la prime inflation de l'EHPAD et du CCAS et le financement pour les agents du CCAS des mesures sociales applicables aux agents de la ville : +30 000 €
 - Les admissions en non-valeur : +35 100 €
 - Subvention exceptionnelle entraide protestante : + 1 000 €
 - Subvention Restaurant du cœur pour l'achat d'un véhicule) : +3 000 €
 - Diverses dépenses : +53 500 €
- Chapitre 66 « Charges financières » : +325 000 €
Ce poste intègre principalement les Intérêts Courus Non Echus 2024 à hauteur de 300 000 € et un abondement des intérêts liés à la ligne de trésorerie (25 000 €).
- Les dotations aux amortissements : +300 000 €, afin de constater les amortissements des biens acquis depuis le 1^{er} janvier 2024 dès la mise en service de ces derniers (règle du prorata temporis intégrée avec la nomenclature M57).

La section d'investissement

Les recettes d'investissement font l'objet d'une proposition d'inscription à hauteur de 2 102 571,11 € et correspondent aux éléments ci-après :

- Chapitre 040 « Opération d'ordre : +300 000 €, afin de constater les amortissements des biens acquis depuis le 1^{er} janvier 2024 dès la mise en service de ces derniers (prorata temporis)
- Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » à hauteur de 1 451 571,11 €, correspondant à l'excédent de fonctionnement capitalisés pour couvrir le besoin de financement (1 407 371,11 €) et 44 200 € de FCTVA calculé sur les dépenses nouvelles proposées
- Chapitre 13 « Subventions d'investissement » à hauteur de 351 000 € correspondant à la participation à percevoir dans le cadre du PUP Blancher

Les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, sont proposées pour un montant total de 4 398 103,88 € et concernent des ajustements et ou de nouvelles dépenses :

- Chapitre 001 « solde d'exécution de la section d'investissement » à hauteur de 3 740 943,82 €,
- Chapitre 10 « dotation, fond divers et réserves » à hauteur de 10 000 € correspondant à la restitution d'un trop perçu de la taxe d'aménagement 2023, suite à un dégrèvement accordé par l'Etat à des redevables

- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » à hauteur de 89 000 € correspondant à divers études (remplacement du sol de la salle Mermoz, PUP Blancher et des études complémentaires pour la passerelle MAIA),
- Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » à hauteur de 548 160,06 € correspondant à :
 - PUP Blancher : +470 000 €,
 - Achat de 4 caméras pour le CSU : +90 000 €,
 - Le marquage du stationnement pour les mobilités réduites : +50 000 €,
 - Travaux cimetière : +40 000 €,
 - Restauration de la porte de l'Hôtel de Ville : +35 500 €,
 - Le décalage en 2025 d'une partie des travaux de l'avenue Vigan Braquet : -137 339,94 €.
- Chapitre 23 « Immobilisation en cours », un montant supplémentaire de 10 000 € est proposé afin d'ajuster les montants déjà inscrits au budget primitif.

En comptabilisant les restes en réalisé en dépenses d'investissement à hauteur de 4 242 007,06 et les restes à réaliser en recettes d'investissement à hauteur de 6 537 539,83 €, le budget supplémentaire proposé est équilibré.

L'ensemble des propositions présentées ci-dessus est retracé dans la maquette annexée

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 12 juin 2024,

Le Conseil municipal décide à la majorité – 4 votes contre (J-L MORELLI, B.NASS, L.MARQUES-ROUX, P.BORDES procuration à B.NASS) – 1 abstention (T.VINCENT) :

- d'adopter le budget supplémentaire 2024 du Budget Principal, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 2 448 917,56 €, et en section d'investissement à hauteur de 8 640 110,94 €.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET



Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 05/07/2024



ID : 030-213000284-20240626-2024_06_95-DE